

PLAN ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC

Mars 2018

Fonds des générations

BUDGET 2018-2019

**Le Québec
rembourse sa dette**

Québec 



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2018-2019

Fonds des générations : le Québec rembourse sa dette

Dépôt légal – 27 mars 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-80892-3 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-80893-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	1
1. Le chemin parcouru : la croissance accélérée du Fonds des générations et le rétablissement de l'équilibre budgétaire.....	3
1.1 La croissance accélérée du Fonds des générations	3
1.2 Le rétablissement de l'équilibre budgétaire	10
2. Le Québec passe à une nouvelle étape : le remboursement de la dette.....	13
2.1 Un remboursement de la dette de 10 G\$ au cours des cinq prochaines années	13
2.2 Une marge de manœuvre pour mieux financer les services publics	15
2.3 Le maintien d'une stratégie gagnante : les versements au Fonds des générations	17
2.4 Un espace pour investir davantage dans les infrastructures.....	21
2.5 Une priorité incontournable : le maintien de l'équilibre budgétaire	23
2.6 L'amorce d'un « cercle vertueux » du désendettement.....	24
3. Les perspectives à l'horizon 2034-2035 : une gestion permettant de relever les défis de l'avenir	29
3.1 Les perspectives économiques	29
3.2 La réduction du poids de la dette.....	31
3.3 10 G\$ par année dans les infrastructures, au cours des dix prochaines années	35
3.4 Le cadre financier : le maintien de l'équilibre budgétaire	37

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Évolution de la valeur comptable du Fonds des générations	4
GRAPHIQUE 2	Évolution des sommes consacrées au Fonds des générations.....	5
GRAPHIQUE 3	Sommes consacrées au Fonds des générations.....	6
GRAPHIQUE 4	Dettes brute au 31 mars.....	8
GRAPHIQUE 5	Dettes représentant les déficits cumulés au 31 mars.....	8
GRAPHIQUE 6	Dettes brute et dettes représentant les déficits cumulés au 31 mars 2017.....	9
GRAPHIQUE 7	Facteurs d'évolution de la dette brute de 2009-2010 à 2014-2015	10
GRAPHIQUE 8	Évolution de la part des revenus et des dépenses consolidés dans l'économie – 1999-2000 à 2022-2023	12
GRAPHIQUE 9	Dettes brute au 31 mars.....	14
GRAPHIQUE 10	Dettes représentant les déficits cumulés au 31 mars.....	14
GRAPHIQUE 11	Service de la dette.....	15
GRAPHIQUE 12	Évolution de la valeur comptable du Fonds des générations	17
GRAPHIQUE 13	Sommes consacrées au Fonds des générations.....	19
GRAPHIQUE 14	Facteurs d'évolution de la dette brute de 2018-2019 à 2022-2023	21
GRAPHIQUE 15	Investissements publics annuels en immobilisations du gouvernement du Québec.....	22
GRAPHIQUE 16	Évolution du stock de capital public du Québec	22
GRAPHIQUE 17	Cercle vertueux du désendettement.....	24
GRAPHIQUE 18	Relation entre l'endettement des provinces et la cote de crédit en 2017	25
GRAPHIQUE 19	Dettes brute au 31 mars.....	32
GRAPHIQUE 20	Comparaison de la dette brute du Québec et de la moyenne des provinces au 31 mars	33
GRAPHIQUE 21	Comparaison de la dette représentant les déficits cumulés du Québec et de la moyenne des provinces au 31 mars.....	33
GRAPHIQUE 22	Dettes brute et dettes représentant les déficits cumulés.....	34
GRAPHIQUE 23	Investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028	35
GRAPHIQUE 24	Investissements publics annuels en immobilisations du gouvernement du Québec.....	36
GRAPHIQUE 25	Évolution du stock de capital public du Québec	36
GRAPHIQUE 26	Répartition des revenus en 2017-2018.....	39
GRAPHIQUE 27	Répartition des revenus en 2034-2035.....	39
GRAPHIQUE 28	Évolution de la part des revenus et dépenses consolidés dans l'économie.....	40
GRAPHIQUE 29	Part du service de la dette dans les dépenses consolidées	41
GRAPHIQUE 30	Part des dépenses de missions dans les dépenses consolidées.....	41

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette	13
TABLEAU 2	Économies en intérêts sur la dette résultant du remboursement de la dette	16
TABLEAU 3	Fonds des générations	18
TABLEAU 4	Cadre financier – Plan économique du Québec de mars 2018	23
TABLEAU 5	Perspectives de croissance économique au Québec et facteurs de production du PIB réel.....	29
TABLEAU 6	Projection du poids de la dette et du solde du Fonds des générations au 31 mars.....	31
TABLEAU 7	Projection des principales composantes du cadre financier	38

FAITS SAILLANTS

En 2006, le gouvernement créait le Fonds des générations, choisissant ainsi une démarche originale et audacieuse afin de contrôler puis de réduire le poids de la dette sur les finances publiques, au-delà des variations de la situation économique.

— Cette stratégie a été maintenue malgré la crise économique et financière de 2008 et les déficits budgétaires qui s'en sont suivis.

Un peu plus de dix ans plus tard, cette stratégie porte fruit, et le chemin parcouru est impressionnant.

— Les sommes conservées dans le Fonds des générations atteignent près de 13 milliards de dollars au 31 mars 2018, et le poids de la dette par rapport au produit intérieur brut (PIB) diminue.

— Ces résultats découlent directement de la stratégie retenue et des gains qui en ont résulté¹.

Afin de concrétiser les résultats déjà obtenus et de préparer l'avenir, le gouvernement passe à une nouvelle étape.

— Le Québec commencera à rembourser sa dette à partir de 2018-2019, grâce à une partie des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

— Le gouvernement maintient en même temps une stratégie gagnante en continuant de dédier des revenus au fonds, ce qui en garantira la croissance future.

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement présente les résultats déjà obtenus et les nouvelles orientations engagées afin que le Québec se libère de sa dette, tout en bénéficiant du fruit de ses efforts.

Ces décisions et ces orientations futures s'intègrent dans une projection économique et budgétaire de court et de moyen terme.

— La publication du cadre économique et financier du Québec à court et moyen terme s'inscrit dans les bonnes pratiques de transparence budgétaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)².

— Elle répond à la recommandation 14 du Vérificateur général du Québec, dans son rapport spécial de 2014-2015³.

¹ Voir à ce sujet MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Plan économique du Québec – Budget 2017-2018, Fonds des générations : un engagement renouvelé pour favoriser l'équité entre les générations*, mars 2017.

² OCDE, *Transparence budgétaire : Les meilleures pratiques de l'OCDE, 2002*.

³ VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Rapport spécial du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015 – Vérification particulière, évolution du solde budgétaire du gouvernement pour l'année 2014-2015*.

La situation financière et budgétaire du Québec à moyen terme et la vision qui la sous-tend sont présentées dans les trois sections du présent fascicule.

- Le chemin parcouru dans le rétablissement des finances publiques est impressionnant : l'équilibre budgétaire est rétabli et la réduction de l'endettement s'accélère, tout en continuant à fournir des services de qualité.
- Les résultats obtenus permettent au gouvernement de passer à une nouvelle étape, en commençant à rembourser sa dette tout en maintenant la stratégie gagnante qu'est le Fonds des générations et la croissance des sommes qui y sont accumulées, ce qui permettra, sur l'horizon de 2022-2023, à la fois de mieux financer les services publics et d'investir davantage dans les infrastructures.
- Sur l'horizon de 2034-2035⁴, le gouvernement présente les projections illustrant sa vision de la gestion des finances publiques et de la dette sur une plus longue période, une gestion permettant de relever les principaux défis de l'avenir, qu'il s'agisse du retournement éventuel de la conjoncture ou de l'impact des changements démographiques.

⁴ Dans l'ensemble de ce fascicule, les données budgétaires jusqu'en 2022-2023 sont des prévisions et celles des années suivantes sont des projections.

1. LE CHEMIN PARCOURU : LA CROISSANCE ACCÉLÉRÉE DU FONDS DES GÉNÉRATIONS ET LE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Depuis la création du Fonds des générations en 2006, des efforts considérables ont été consentis afin de libérer le Québec de sa dette.

Ces efforts portent fruit : la croissance du Fonds des générations s'accélère et le poids de la dette par rapport à l'économie diminue rapidement.

1.1 La croissance accélérée du Fonds des générations

En 2006, l'Assemblée nationale adoptait à la quasi-unanimité une loi fixant des cibles de réduction de la dette et instituant le Fonds des générations⁵.

En agissant sur le front de la dette, le gouvernement entendait favoriser l'équité entre les générations – d'où le nom donné au fonds – et assurer la pérennité des programmes sociaux.

- Comme le ministre des Finances le soulignait dans le *Discours sur le budget 2017-2018*, « le Fonds des générations est la mesure d'équité intergénérationnelle la plus puissante qu'un gouvernement ait jamais adoptée⁶ ».
- Chaque versement au Fonds des générations est effectué en pensant d'abord aux jeunes.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations
<p>La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1) a été adoptée le 15 juin 2006. Cette loi fixe les cibles de réduction de la dette et institue le Fonds des générations, un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette brute.</p> <p>La Loi précise les sources de revenus dédiées au Fonds des générations pour le remboursement de la dette.</p> <p>La Loi permet au gouvernement de décréter que soit affectée au Fonds des générations la partie qu'il fixe de toute somme qui, autrement, aurait été attribuée au fonds général du fonds consolidé du revenu.</p> <p>Les sommes constituant le Fonds des générations sont déposées auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec et gérées suivant une politique de placement déterminée par le ministre des Finances en collaboration avec la Caisse.</p>

⁵ Trois députés ont voté contre la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, adoptée le 15 juin 2006.

⁶ Le Plan économique du Québec, *Discours sur le budget 2017-2018*, mars 2017, page 4.

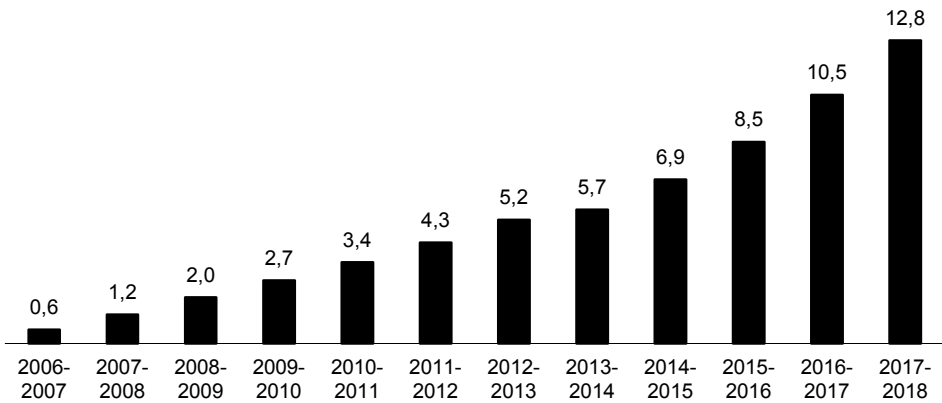
❑ Les sommes accumulées dans le Fonds des générations depuis 2006

Grâce au mode de fonctionnement défini en 2006 et respecté depuis, le Fonds des générations a connu une croissance importante, qui s'est accélérée au cours des dernières années.

— En un peu plus de dix ans, la capitalisation du Fonds des générations est passée de 600 millions de dollars au 31 mars 2007 à près de 13 milliards de dollars au 31 mars 2018.

GRAPHIQUE 1

Évolution de la valeur comptable du Fonds des générations (en milliards de dollars)



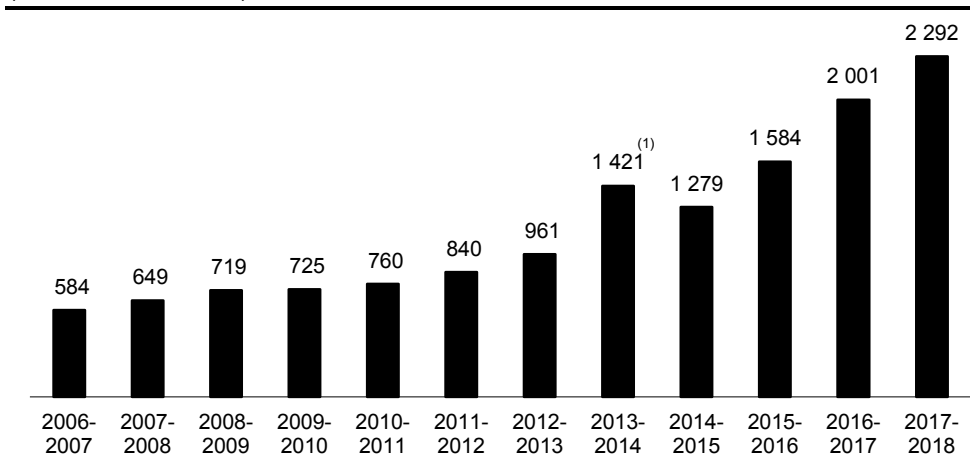
La croissance du Fonds des générations a été continue, et elle s'est accélérée au cours des années, en raison notamment du réinvestissement des revenus de placement.

Les versements au Fonds des générations sont passés de 584 millions de dollars en 2006-2007 à 2 292 millions de dollars en 2017-2018.

GRAPHIQUE 2

Évolution des sommes consacrées au Fonds des générations

(en millions de dollars)



(1) En 2013-2014, un versement ponctuel de 300 M\$ provenant du Fonds d'information sur le territoire a été effectué au Fonds des générations.

❑ L'importance grandissante des revenus de placement

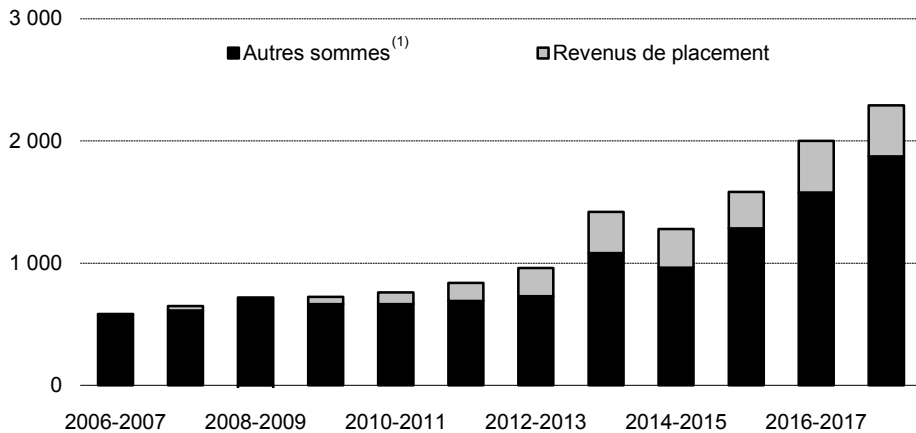
Au fil des années, et en raison de la mécanique même du fonds, un changement majeur s'est opéré dans l'importance relative des sommes qui lui sont affectées.

- Pendant les premières années d'existence du Fonds des générations, l'essentiel des sommes transférées au fonds provenait des revenus dédiés excluant les revenus de placement.
- En 2017-2018, les revenus de placement du fonds représentent 18,2 % des sommes consacrées dans le fonds.

Pour la seule année 2017-2018, les sommes versées au Fonds des générations atteignent près de 2,3 milliards de dollars, dont plus de 400 millions proviennent des revenus de placement.

GRAPHIQUE 3

Sommes consacrées au Fonds des générations (en millions de dollars)



(1) Ces sommes comprennent les revenus dédiés (excluant les revenus de placement) au Fonds des générations et certains versements ponctuels.

Le Fonds des générations : le gain obtenu en ne remboursant pas la dette directement

La création du Fonds des générations a permis de faire bénéficier l'ensemble des contribuables québécois d'un gain considérable, par rapport à l'option qui aurait consisté à affecter directement les revenus dédiés au remboursement de la dette.

- En confiant à la Caisse de dépôt et placement les sommes dédiées au Fonds des générations, elles ont bénéficié d'un taux de rendement supérieur au coût des emprunts que ces sommes auraient pu rembourser.

De 2007 à 2017, la moyenne des rendements a été de 5,6 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,5 %, ce qui donne un écart de 2,1 points de pourcentage.

- Si l'on se base sur les neuf dernières années, soit de 2009 à 2017, de manière à exclure la crise financière mondiale de 2008, la moyenne des rendements a été de 9,3 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,2 % pour cette période, ce qui donne un écart de 6,1 points de pourcentage.

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾	Écart (en points de pourcentage)
2007	5,6	4,7	0,9
2008	-22,4	4,5	-26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5
2015	8,1	2,4	5,7
2016	7,3	2,2	5,1
2017	8,5	2,5	6,0

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de dix ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de dix ans.

❑ L'évolution du poids de la dette par rapport au PIB

Grâce au Fonds des générations et au rétablissement de l'équilibre budgétaire, le poids de la dette brute par rapport au PIB s'établira au 31 mars 2018 à 49,6 %, comparativement à 54,3 % au 31 mars 2015.

La dette représentant les déficits cumulés – la « mauvaise dette » – représentera 27,9 % du PIB au 31 mars 2018, comparativement à 32,3 % au 31 mars 2015.

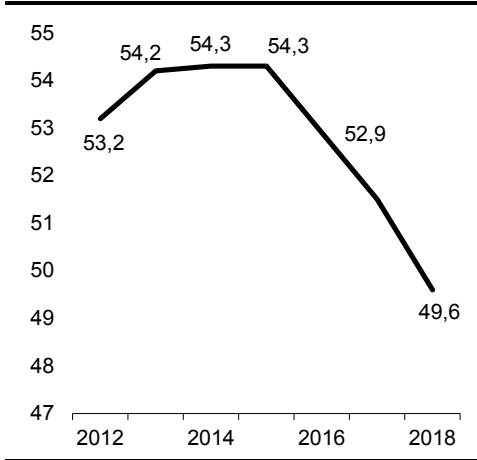
En 2015-2016, grâce au retour à l'équilibre budgétaire, le ratio de la dette brute par rapport au PIB a connu une première diminution depuis 2008-2009.

— La dette brute a même diminué en valeur absolue, ce qui a constitué une première depuis la fin des années 1950.

GRAPHIQUE 4

Dette brute au 31 mars

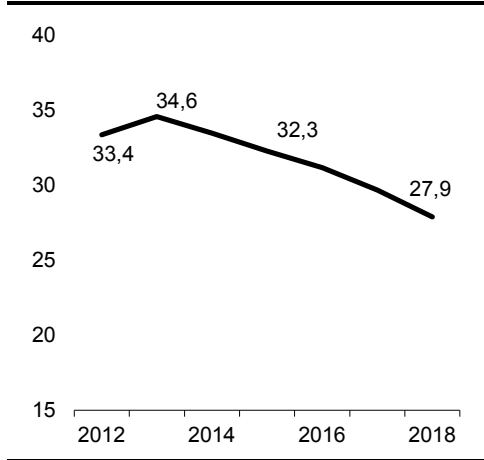
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE 5

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



❑ Le Québec n'est plus la province canadienne la plus endettée

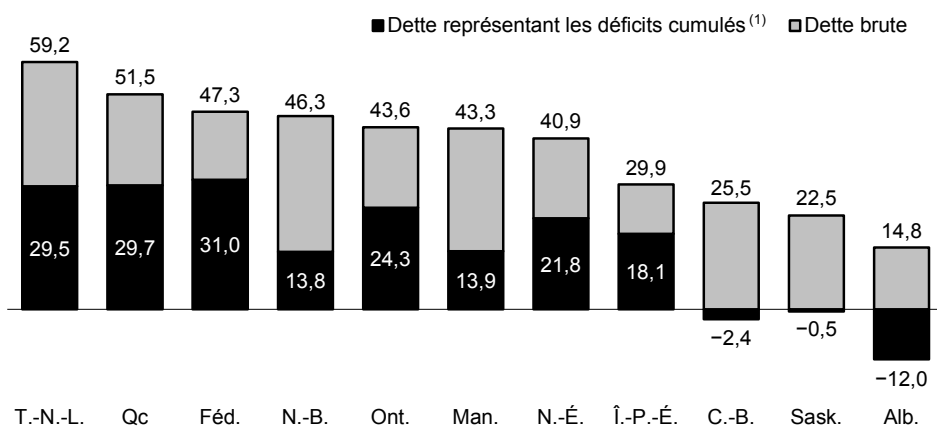
Sur la base de la dette brute et en pourcentage du PIB, le Québec est la deuxième province la plus endettée après Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 mars 2017, le gouvernement fédéral présentait par ailleurs un ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB plus élevé que celui de chacune des provinces.

GRAPHIQUE 6

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2017

(en pourcentage du PIB)



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.

Sources : Comptes publics et Statistique Canada.

La « mauvaise dette » et la « bonne dette »

La « mauvaise dette »

On appelle « mauvaise dette » la dette correspondant aux déficits budgétaires cumulés. On qualifie cette dette de « mauvaise dette », car l'État a recouru à l'endettement pour financer les dépenses courantes, ce qui consiste en fait à reporter le paiement de ces dépenses au détriment des générations futures.

La « bonne dette »

On appelle « bonne dette » la dette correspondant au financement des infrastructures. Dans ce cas, le recours à l'endettement se justifie puisqu'il permet de financer des investissements se traduisant par des bénéfices s'étendant sur plusieurs années.

Les mises de fonds dans les entreprises du gouvernement servant à financer des investissements productifs justifient également l'endettement et, pour cette raison, font partie de la « bonne dette ». C'est le cas des barrages d'Hydro-Québec, qui contribuent au développement économique et donc profitent à l'ensemble de la société pour l'avenir.

1.2 Le rétablissement de l'équilibre budgétaire

Deux années après la mise en place du Fonds des générations, la récession de 2008-2009 a entraîné le Québec dans six années consécutives de déficit, entre 2009-2010 et 2014-2015.

- Ces déficits se sont avérés nécessaires pour maintenir le niveau des services publics tout en soutenant l'activité économique.
- Les déficits budgétaires de la période 2009-2015 ont totalisé près de 15 milliards de dollars, alourdissant d'autant le poids de la « mauvaise dette ».

La récession de 2008-2009 a également conduit le gouvernement à investir massivement dans les infrastructures, afin de soutenir la relance économique.

- De 2009-2010 à 2014-2015, la dette brute s'est ainsi accrue de 26 milliards de dollars pour financer les investissements dans les infrastructures.

Au total, de 2009-2010 à 2014-2015, la dette brute a augmenté de 46,3 milliards de dollars. Ainsi, la part de la dette dans le PIB a augmenté de 50,1 % au 31 mars 2009 à 54,3 % au 31 mars 2015.

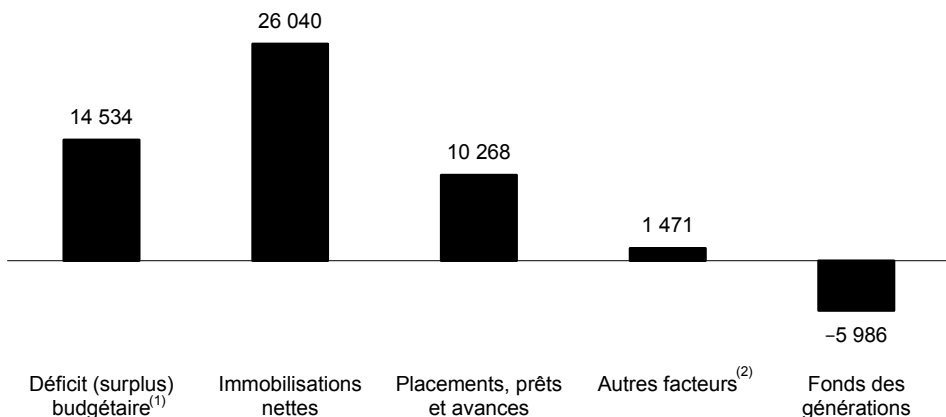
La stratégie retenue en 2006 avec la création du Fonds des générations a cependant permis de limiter la croissance de l'endettement et de préparer une réduction de cet endettement pour l'avenir.

- Durant toute la période de déficit budgétaire, le Fonds des générations a continué de recevoir les sommes qui lui étaient dédiées, y compris les revenus de placement des sommes déjà accumulées.

GRAPHIQUE 7

Facteurs d'évolution de la dette brute de 2009-2010 à 2014-2015

(en millions de dollars)



(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

Dès le budget de mars 2010, le gouvernement a fixé de nouveaux objectifs de réduction de la dette à atteindre d'ici 2025-2026.

- Ces objectifs ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.
- Pour l'année financière 2025-2026 :
 - la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB,
 - la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

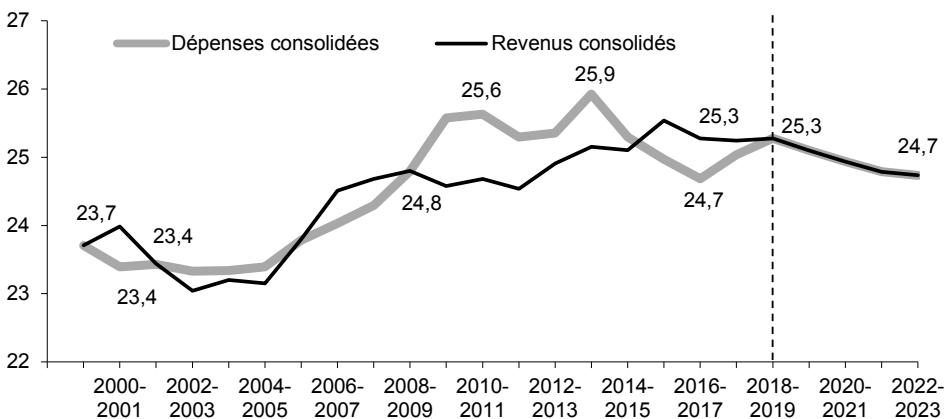
❑ Le retour à l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016

Au cours des dernières années, le rétablissement de l'équilibre budgétaire a eu pour effet d'arrêter la croissance de la « mauvaise dette », tandis que le Fonds des générations donne la possibilité de maintenir un niveau élevé d'investissements.

- La bonne gestion des finances publiques et de l'économie a permis de retrouver l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et de le maintenir depuis.
 - Pour atteindre l'équilibre budgétaire, la cible de croissance des dépenses consolidées a été fixée à un taux inférieur à celle des revenus.
 - Ainsi, pour 2014-2015 et 2015-2016, la croissance des dépenses consolidées a été de 0,8 % en moyenne par année, alors que celle des revenus s'est établie en moyenne à 3,6 %.
 - Le gouvernement s'est également donné les moyens de mieux contrôler l'ensemble de ses dépenses grâce :
 - aux mesures de contrôle et de gestion des dépenses mises en place dans les ministères et les organismes publics,
 - au resserrement de dépenses fiscales.
- Le retour à l'équilibre budgétaire met fin à toute augmentation de la dette résultant de déficits.
- Le maintien de l'équilibre budgétaire constitue pour le gouvernement une priorité incontournable.

GRAPHIQUE 8

Évolution de la part des revenus⁽¹⁾ et des dépenses consolidés dans l'économie – 1999-2000 à 2022-2023 (en pourcentage du PIB)



(1) Les revenus prennent en compte l'utilisation de la réserve de stabilisation et excluent ceux dédiés au Fonds des générations ainsi que la provision pour éventualités.

2. LE QUÉBEC PASSE À UNE NOUVELLE ÉTAPE : LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

L'accélération de la croissance du Fonds des générations donne la possibilité au Québec de passer à une nouvelle étape, en utilisant une partie des sommes accumulées pour entamer le remboursement effectif d'une partie de sa dette.

- Le remboursement effectif d'une partie de la dette permettra de concrétiser les efforts consentis depuis 2006 pour alléger l'endettement du Québec.
- Ce remboursement libérera une marge de manœuvre pour mieux financer les services publics, grâce aux économies en intérêts sur la dette.
- Le maintien des versements au Fonds des générations permettra par ailleurs d'investir dans les infrastructures, sans alourdir la dette brute par rapport au PIB.

2.1 Un remboursement de la dette de 10 G\$ au cours des cinq prochaines années

Le gouvernement entame, en 2018-2019, le remboursement effectif de la dette, passant ainsi à une nouvelle étape dans la gestion des finances publiques.

- À partir de 2018-2019, le gouvernement remboursera chaque année 2 milliards de dollars de la dette sur les marchés financiers, à partir des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

TABLEAU 1

Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Valeur comptable au début	10 523	12 815	13 306	14 013	15 004	16 269	
Revenus dédiés au Fonds des générations	2 292	2 491	2 707	2 991	3 265	3 502	
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	—	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-10 000
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	12 815	13 306	14 013	15 004	16 269	17 771	

❑ Les objectifs de réduction de la dette respectés

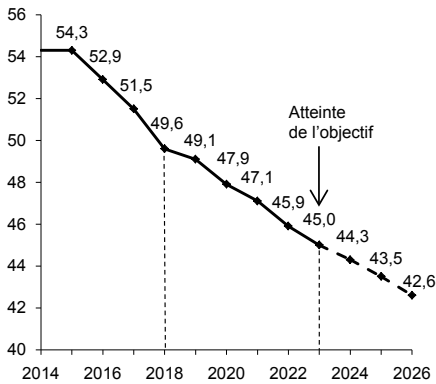
Le rythme de remboursement respectera les objectifs fixés dans la Loi pour l'année financière 2025-2026.

- La dette brute représentera 45,0 % du PIB en 2022-2023 et 42,6 % du PIB en 2025-2026.
- La dette représentant les déficits cumulés atteindra 16,8 % du PIB en 2025-2026.

GRAPHIQUE 9

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

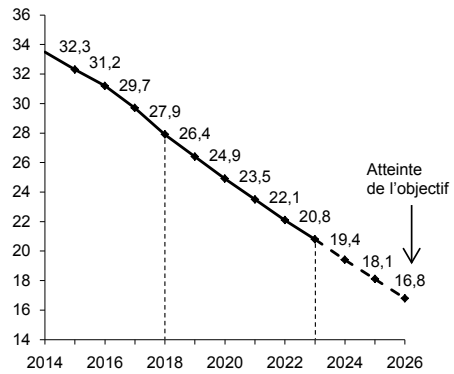


Note : Il s'agit de prévisions jusqu'en 2023 et de projections par la suite.

GRAPHIQUE 10

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de prévisions jusqu'en 2023 et de projections par la suite.

2.2 Une marge de manœuvre pour mieux financer les services publics

Le remboursement de la dette aura pour résultat de libérer une marge de manœuvre pour le financement des services publics.

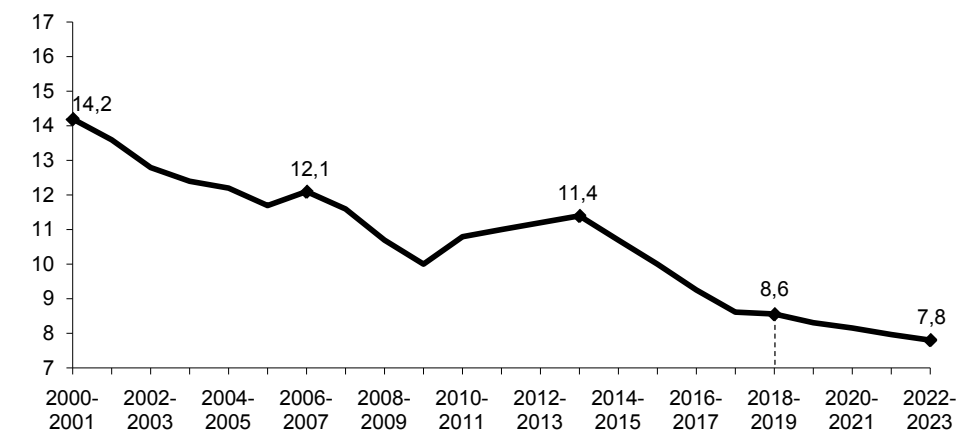
- Le remboursement de la dette contribuera à réduire le service de la dette en proportion des revenus.
- Le gouvernement dégage ainsi un espace budgétaire pour renforcer le financement des services publics par rapport à la situation où l'on n'effectuerait aucun remboursement.

Cette marge de manœuvre sera croissante, au fur et à mesure des remboursements effectués par le gouvernement.

- La part des revenus de l'État consacrée au service de la dette passera de 8,6 % en 2018-2019 à 7,8 % en 2022-2023.
- Elle est en diminution depuis quelques années, et continuera à diminuer au cours des années à venir.

GRAPHIQUE 11

Service de la dette (en pourcentage des revenus consolidés)



❑ Des économies en intérêts sur la dette de 1,1 G\$ sur cinq ans

Pour la période 2018-2023, la marge de manœuvre libérée s'établit à 1,1 milliard de dollars.

— En 2022-2023, la marge libérée atteindra près de 400 millions de dollars.

— Cette marge sera allouée au financement des services publics.

TABLEAU 2

Économies en intérêts sur la dette résultant du remboursement de la dette (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Économies en intérêts sur la dette	61	130	209	295	383	1 078

2.3 Le maintien d'une stratégie gagnante : les versements au Fonds des générations

Le remboursement effectif de la dette s'accompagne du maintien de la stratégie suivie avec succès depuis 2006.

- Le Fonds des générations reste plus que jamais un outil essentiel dans l'effort de réduction de l'endettement.
- Le Fonds des générations continuera de recevoir les revenus qui lui sont actuellement dédiés.
- Ces revenus comprendront toujours les revenus de placement accumulés, qui y seront réinvestis.

Les revenus dédiés au fonds seront supérieurs aux ponctions effectuées pour rembourser la dette.

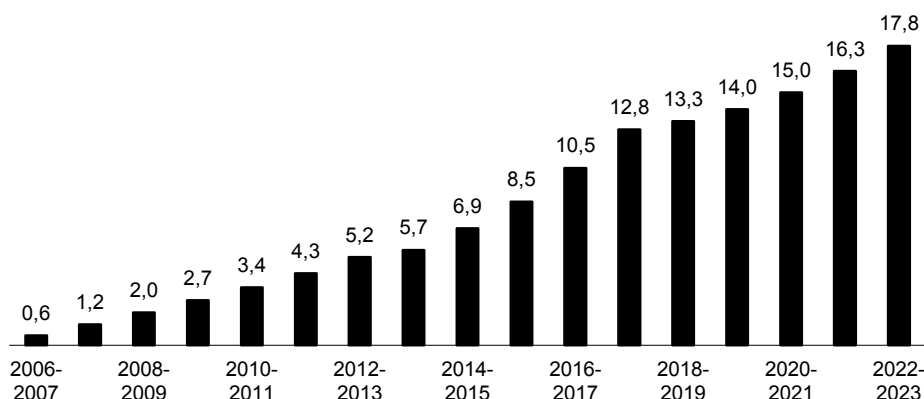
- Au cours des années à venir, le solde du Fonds des générations se maintiendra à des niveaux élevés, et ce, même après l'affectation d'une partie de celui-ci au paiement de la dette.
- En 2021-2022, les revenus de placement s'établiront à 869 millions de dollars, soit 26,6 % des revenus dédiés au Fonds des générations. Ils constitueront alors la principale source de revenus y étant consacrée.

Le Fonds des générations restera par ailleurs exclusivement affecté au remboursement de la dette.

- La Loi continuera d'exclure toute autre utilisation des sommes accumulées au fonds.

GRAPHIQUE 12

Évolution de la valeur comptable du Fonds des générations (en milliards de dollars)



Au cours des années à venir, le Fonds des générations continuera d'augmenter progressivement, et ce, même après l'affectation d'une partie de celui-ci au paiement de la dette.

Au 31 mars 2023, le Fonds des générations s'établira à 17,8 milliards de dollars. Ces sommes proviennent principalement :

- des redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'électricité;
- des revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;
- des revenus miniers;
- d'un montant provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- des revenus de placement qui s'y accumulent et accélèrent la réduction de la dette.

TABLEAU 3

Fonds des générations
(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Valeur comptable au début	10 523	12 815	13 306	14 013	15 004	16 269
Revenus dédiés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	700	687	703	727	734	761
Producteurs privés	102	100	102	104	106	108
Sous-total	802	787	805	831	840	869
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	218	245	300	385	470	565
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	133	230	272	324	356	388
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	6	15	15	15	15	15
Revenus de placement ⁽¹⁾	418	499	600	721	869	950
Total des revenus dédiés	2 292	2 491	2 707	2 991	3 265	3 502
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	—	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	12 815	13 306	14 013	15 004	16 269	17 771

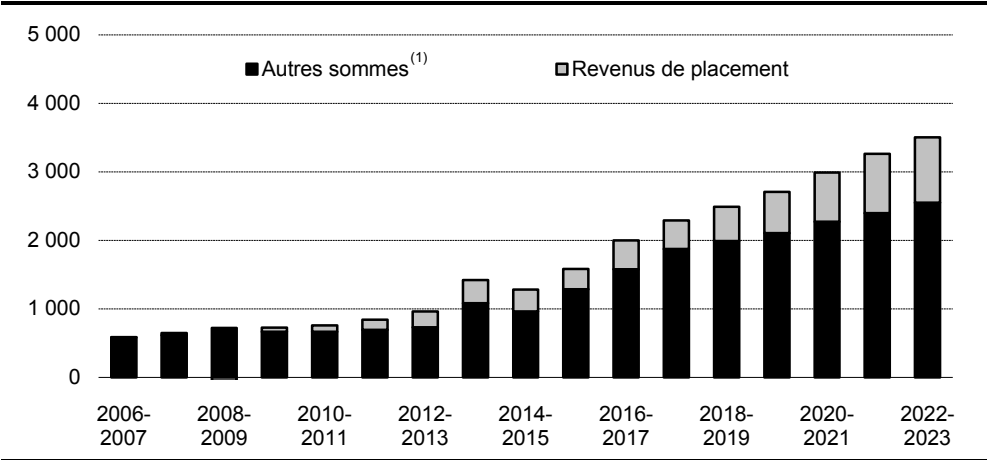
(1) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés.

L'effet de levier assurant une croissance rapide du fonds continuera de jouer.

— La part des revenus de placement dans les sommes versées au Fonds des générations passera de 18,2 % en 2017-2018 à 27,1 % en 2022-2023.

GRAPHIQUE 13

Sommes consacrées au Fonds des générations
(en millions de dollars)



(1) Ces sommes comprennent les revenus dédiés (excluant les revenus de placement) au Fonds des générations et certains versements ponctuels.

Une stratégie gagnante : les objectifs poursuivis avec la création du Fonds des générations

L'idée de mettre en place le Fonds des générations, plutôt que de rembourser directement la dette, était à la fois audacieuse et originale. La création du Fonds des générations et son mode de fonctionnement visaient en fait deux objectifs.

Dédier au remboursement de la dette des revenus assurés

En premier lieu, le Fonds des générations avait pour but de dédier au remboursement de la dette des revenus assurés et dont la perception n'était pas nuisible à la croissance économique.

Le fait d'affecter au Fonds des générations des revenus assurés permettait d'engager un effort régulier pour réduire le poids de la dette, malgré les variations des disponibilités budgétaires.

- Dès sa création, le Fonds des générations était doté de revenus dédiés.
- Le gouvernement souhaitait ainsi faire bénéficier le fonds de revenus garantis et stables, quelle que soit la situation budgétaire.

Pour le gouvernement, il était de plus essentiel que la perception des revenus dédiés au Fonds des générations n'ait que peu d'impact sur la compétitivité de l'économie québécoise.

- Les revenus alloués au fonds ne devaient pas alourdir le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises.
- C'est ainsi que les premiers revenus importants dédiés au Fonds des générations ont été les redevances hydrauliques perçues auprès d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'hydroélectricité. Les redevances hydrauliques payées par Hydro-Québec au gouvernement du Québec n'ont pas d'impact sur les tarifs d'électricité des consommateurs.

À partir de 2010, de nouvelles sources de revenus ont été dédiées au Fonds des générations, les revenus retenus étant ceux dont la perception présentait le moins d'effets néfastes pour l'économie québécoise.

- Le gouvernement a ainsi dédié au Fonds des versements provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale, la totalité des revenus miniers et, plus récemment, une contribution additionnelle d'Hydro-Québec.
- D'autres montants ont été versés ponctuellement au Fonds des générations.

Miser sur « l'effet de levier »

En deuxième lieu, le gouvernement a choisi de miser sur le gain à aller chercher en ne remboursant pas la dette directement et en faisant fructifier les revenus accumulés.

Le gouvernement était confiant d'obtenir un rendement plus élevé que l'économie qui aurait été obtenue sur le service de la dette en effectuant un remboursement direct de cette dette. La gestion des sommes accumulées dans le Fonds des générations a été confiée à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

En réinvestissant obligatoirement dans le fonds la totalité de ce rendement, le gouvernement entendait faire bénéficier le fonds d'un puissant effet de levier, résultant de l'augmentation continue des sommes accumulées dans le fonds et de la croissance correspondante des revenus de placement.

- Les revenus de placement réinvestis dans le fonds ne constituant pas une ponction fiscale, il était ainsi possible de réduire le poids de la dette sans freiner la croissance économique du Québec.

2.4 Un espace pour investir davantage dans les infrastructures

Depuis le retour à l'équilibre budgétaire, la dette brute augmente principalement en raison des investissements en immobilisations⁷, mais son poids en proportion de l'économie continue à diminuer.

Les investissements en infrastructures du gouvernement sont en grande partie financés par la dette afin de la concilier avec la durée de vie des actifs.

— Ces investissements sont essentiels pour répondre aux besoins du Québec en matière d'infrastructures de qualité et pour soutenir la croissance de l'économie.

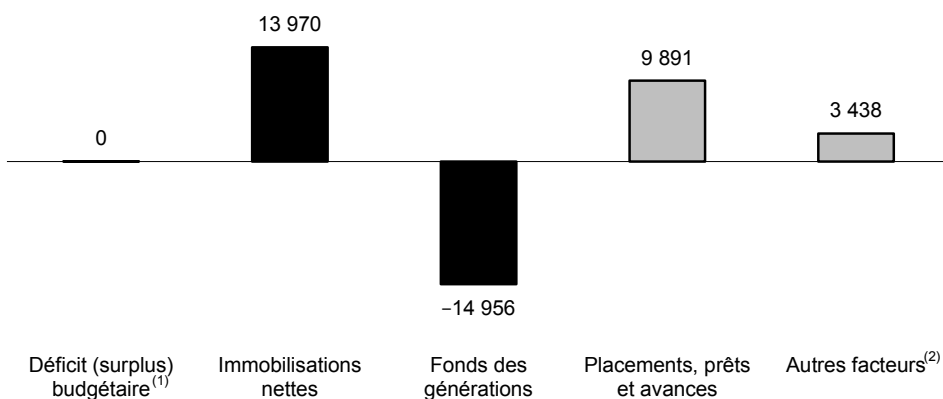
La croissance du Fonds des générations permet d'investir davantage dans les infrastructures, sans accroître la dette brute.

— D'ici 2022-2023, la croissance du Fonds des générations permettra de libérer un espace de près de 15 milliards de dollars, qui servira à financer des investissements additionnels en infrastructures publiques.

— La dette brute augmentera en termes absolus, mais l'augmentation de la dette sera moins rapide que la croissance de l'économie.

GRAPHIQUE 14

Facteurs d'évolution de la dette brute de 2018-2019 à 2022-2023
(en millions de dollars)



(1) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

⁷ La dette brute augmente également en raison des placements, prêts et avances que le gouvernement effectue. Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Hydro-Québec se sert de la portion (25 %) qui n'est pas versée au gouvernement pour financer ses investissements, notamment des barrages hydroélectriques. Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement dans Hydro-Québec qui crée un besoin de financement et donc une augmentation de la dette brute.

☐ Une augmentation du stock de capital public dans l'économie

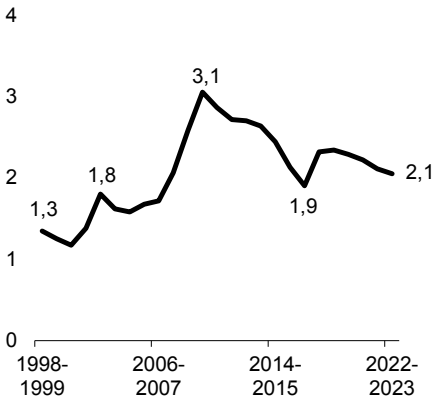
Le stock de capital public est un déterminant important de la productivité et de la croissance économique.

Le stock de capital public est passé de 22,5 % du PIB réel en 2000 à 27,6 % du PIB réel en 2018 en raison notamment de l'accroissement important des investissements effectués par le gouvernement du Québec.

— Cette progression permet de rejoindre un niveau équivalent à celui observé au début des années 1980.

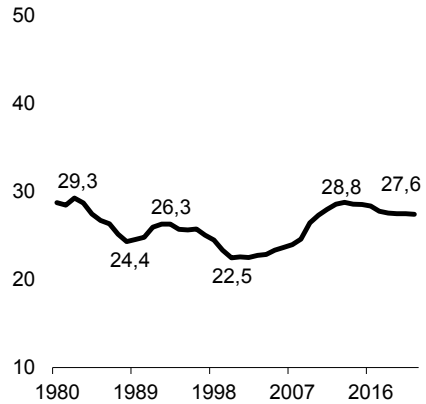
GRAPHIQUE 15

Investissements publics annuels en immobilisations du gouvernement du Québec
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE 16

Évolution du stock de capital public du Québec
(en pourcentage du PIB, en termes réels)



2.5 Une priorité incontournable : le maintien de l'équilibre budgétaire

En 2018-2019, les revenus consolidés atteindront 109,6 milliards de dollars, avec une croissance de 2,2 %, tandis que les dépenses consolidées s'établiront à 108,7 milliards de dollars, avec une croissance de 4,5 %.

En 2019-2020, la croissance des revenus consolidés s'établira à 3,4 % et celle des dépenses, à 2,6 %.

Sur l'horizon de 2022-2023, les dépenses suivront un rythme de croissance compatible à celui des revenus, ce qui permettra de maintenir l'équilibre budgétaire sur l'horizon du cadre financier⁸.

TABLEAU 4

Cadre financier – Plan économique du Québec de mars 2018 (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Revenus consolidés	107 196	109 597	113 359	116 840	120 237	123 746
<i>Variation en %</i>	4,2	2,2	3,4	3,1	2,9	2,9
Dépenses de missions	-94 817	-99 313	-102 066	-104 696	-107 294	-110 480
Service de la dette	-9 237	-9 380	-9 422	-9 532	-9 578	-9 664
Dépenses consolidées	-104 054	-108 693	-111 488	-114 228	-116 872	-120 144
<i>Variation en %</i>	5,6	4,5	2,6	2,5	2,3	2,8
Provision pour éventualités	—	—	-100	-100	-100	-100
SURPLUS	3 142	904	1 771	2 512	3 265	3 502
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 292	-2 491	-2 707	-2 991	-3 265	-3 502
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	1 587	936	479	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	850	—	—	—	—	—

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

⁸ Les détails du cadre financier quinquennal sont présentés à la section A du Plan économique du Québec de mars 2018.

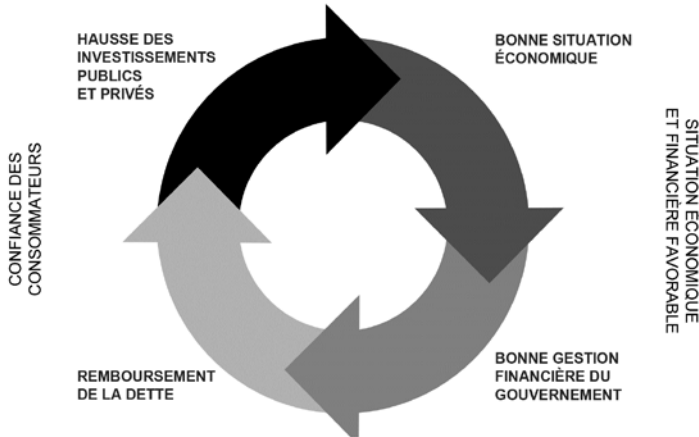
2.6 L'amorce d'un « cercle vertueux » du désendettement

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire, la réduction du poids de la dette et le financement des infrastructures ont permis au Québec d'amorcer un véritable « cercle vertueux » du désendettement.

- La bonne gestion des finances publiques ainsi que le contrôle de la dette se sont répercutés sur la croissance économique, ce qui donne au gouvernement les moyens de poursuivre la réduction de l'endettement.
- La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique en créant un climat de confiance propice à l'investissement et à la hausse de la productivité.
- Le remboursement effectif de la dette et le maintien du Fonds des générations permettront de renforcer encore ce « cercle vertueux ».

GRAPHIQUE 17

Cercle vertueux du désendettement



❑ Le rétablissement de l'équilibre budgétaire et le contrôle de la dette ont eu un effet positif sur la cote de crédit du Québec

De manière générale, moins un gouvernement est endetté, meilleure sera la cote de crédit qui lui sera attribuée par les agences de notation.

En juin 2016, deux changements positifs sont survenus.

- L'agence de notation Standard & Poor's a amélioré la perspective liée à la cote de crédit du Québec, en la faisant passer de « stable » à « positive ».
- L'agence de notation Fitch a amélioré la perspective liée à la cote de crédit du Québec, en la faisant passer de « négative » à « stable », en raison du rétablissement de l'équilibre budgétaire⁹.

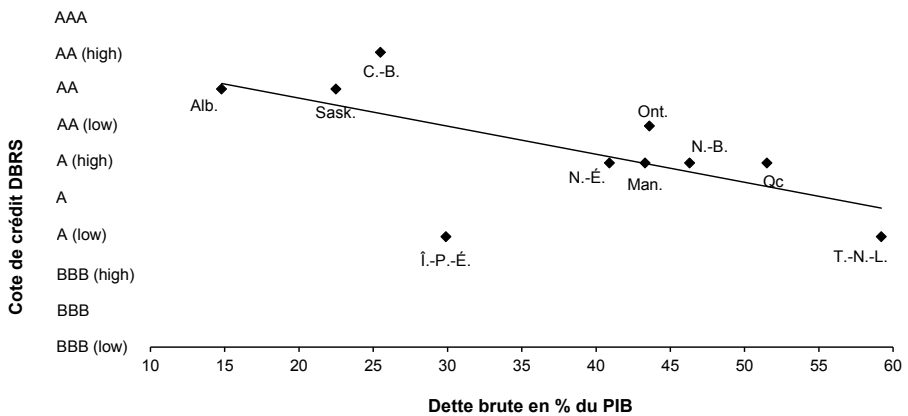
En juin 2017, Standard & Poor's a amélioré la cote de crédit du Québec en raison notamment du contrôle de la dette exercé par le gouvernement.

Une meilleure cote de crédit se traduit par :

- un accès à un plus grand bassin d'investisseurs;
- des coûts d'emprunt avantageux.

GRAPHIQUE 18

Relation entre l'endettement des provinces et la cote de crédit en 2017 (en pourcentage)



Sources : DBRS et ministère des Finances du Québec.

⁹ L'agence de notation Fitch avait abaissé cette perspective en décembre 2013, à la suite du report de l'équilibre budgétaire à 2015-2016 annoncé en novembre 2013.

L'amélioration de la cote de crédit permet au Québec de continuer à bénéficier de coûts d'emprunt avantageux.

- Le gouvernement du Québec doit emprunter chaque année des sommes importantes pour :
 - rembourser les emprunts arrivant à échéance;
 - financer les investissements importants en immobilisations.
- Au cours des cinq prochaines années, le programme de financement annuel à long terme du gouvernement sera, en moyenne, de plus de 17 milliards de dollars¹⁰.

Le contrôle de la dette contribue à l'augmentation des investissements privés en créant un climat de confiance propice à l'investissement.

L'augmentation des investissements privés et le financement du stock de capital fixe nourrissent la croissance, ce qui accroît les revenus du gouvernement et contribue donc à réduire le poids de la dette.

- Le « cercle vertueux » est ainsi enclenché.

¹⁰ Pour plus de détails, voir la section G du Plan économique du Québec de mars 2018.

La réduction de la dette : une stratégie reconnue par les agences de notation

La poursuite par le gouvernement de sa stratégie de réduction de la dette est un élément important pour les agences de notation.

Par exemple, en juin 2017, l'agence de notation Fitch indiquait que la perspective stable attribuée à la cote de crédit du Québec reposait sur l'hypothèse que le poids de la dette allait diminuer dans les années à venir :

La perspective stable attribuée à la cote de crédit actuelle suppose que la province se concentrera, comme par le passé, sur la réduction de la dette. Une augmentation importante de la dette qui résulterait de déficits budgétaires entraînerait une décote¹.

De son côté, l'agence de notation Moody's indiquait que la perspective stable attribuée à la cote de crédit du Québec reposait sur l'hypothèse que le Québec réussirait à maintenir l'équilibre budgétaire à moyen terme, permettant ainsi une diminution graduelle du poids de la dette :

La perspective stable attribuée à la cote de crédit repose sur l'hypothèse que la province réussira à enregistrer des budgets équilibrés à moyen terme, permettant une diminution graduelle du poids de la dette².

Le Fonds des générations : un élément clé de la stratégie

Les agences de notation et les investisseurs voient d'un très bon œil le Fonds des générations, qui représente un engagement concret du gouvernement à réduire la dette.

En 2006, lors de la création du Fonds des générations, DBRS avait indiqué que cette initiative démontrait la détermination de la province à contenir la hausse de la dette.

De son côté, Standard & Poor's avait indiqué que la cote de crédit du Québec était notamment soutenue par l'intention de la province de réduire le poids de sa dette, grâce à des versements au Fonds des générations.

En contribuant positivement à la qualité de crédit du Québec, le Fonds des générations assure le maintien de l'accessibilité du Québec à un large bassin d'investisseurs sur les marchés des capitaux au Canada comme à l'étranger.

¹ Fitch, communiqué du 13 juin 2017 (traduction libre).

² Moody's, Credit Opinion, 21 juin 2017 (traduction libre).

3. LES PERSPECTIVES SUR L'HORIZON DE 2034-2035 : UNE GESTION PERMETTANT DE RELEVER LES DÉFIS DE L'AVENIR

3.1 Les perspectives économiques

La croissance économique peut être décomposée en trois déterminants fondamentaux :

- les tendances démographiques, notamment l'évolution de la population de 15 à 64 ans, qui représente le bassin de travailleurs potentiels;
- l'évolution du taux d'emploi, c'est-à-dire le nombre total de travailleurs par rapport à la population de 15 à 64 ans;
- l'évolution de la productivité, c'est-à-dire la production (PIB réel) par travailleur.

La croissance du PIB réel au Québec devrait connaître, au cours des prochaines années, des changements marqués dans la contribution des facteurs de production.

- De 2018 à 2030, le facteur démographique, exprimé par la croissance du bassin de travailleurs, ne soutiendra plus la croissance du PIB réel. Par conséquent, ce sont davantage les gains de productivité et de taux d'emploi qui appuieront la croissance économique au Québec.

TABLEAU 5

Perspectives de croissance économique au Québec et facteurs de production du PIB réel

(variation en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

	1982-2010	2011-2017	Perspectives			
			2018-2022	2023-2026	2027-2030	2031-2035
<i>PIB nominal (variation en %)</i>	4,9	3,3	3,2	3,1	3,3	3,3
<i>PIB réel (variation en %)</i>	2,0	1,6	1,6	1,3	1,4	1,5
Facteurs de production (contribution)						
– Bassin de travailleurs ⁽¹⁾	0,6	0,1	-0,2	-0,2	-0,1	0,3
– Taux d'emploi ⁽²⁾	0,6	0,9	0,9	0,5	0,5	0,1
– Production par emploi ⁽³⁾	0,8	0,6	0,8	1,0	1,0	1,0
<i>PIB nominal par habitant (%)</i>	4,2	2,5	2,4	2,4	2,7	2,8
<i>PIB réel par habitant (%)</i>	1,3	0,8	0,8	0,7	0,9	1,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs sur la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

L'impact structurel des changements démographiques

Le vieillissement de la population du Québec

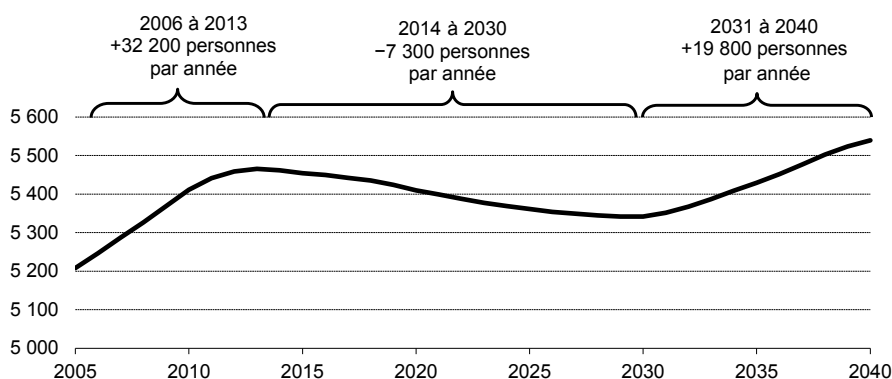
Le Québec fait face à un phénomène de vieillissement démographique, qui se traduit à moyen terme par la diminution du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans, soit la population qui constitue le principal bassin de travailleurs potentiels.

- La population de 15 à 64 ans devrait diminuer de 7 300 personnes par année entre 2014 et 2030. Il s'agit d'une baisse moyenne de 0,1 % par année.
- En contrepartie, la population âgée de 65 ans et plus devrait augmenter en moyenne de 3,2 % par année pendant cette même période.

Ainsi, au cours des prochaines années, le principal défi économique du Québec relié au vieillissement de la population sera de répondre aux besoins de main-d'œuvre.

Évolution de la population du Québec de 15 à 64 ans

(en milliers)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Pour relever le défi de la croissance économique, le Québec doit s'appuyer sur une participation accrue au marché du travail.

— Dans ce contexte, une plus grande participation de l'ensemble de la population au marché du travail, notamment des travailleurs d'expérience et des personnes immigrantes, sera nécessaire.

De plus, l'accroissement de la productivité sera important pour soutenir la croissance économique et améliorer le niveau de vie des Québécois.

À cet égard, la réduction du poids de la dette contribuera à la croissance économique en créant un climat de confiance propice à l'investissement et à la hausse de la productivité.

3.2 La réduction du poids de la dette

□ La projection du poids de la dette et du solde du Fonds des générations

Une fois les objectifs de réduction de la dette atteints, le poids de la dette devrait continuer de diminuer grâce au maintien de l'équilibre budgétaire et aux versements au Fonds des générations.

— Comme c'est le cas pour les prévisions de 2018-2019 à 2022-2023, la projection du poids de la dette jusqu'en 2034-2035 considère l'utilisation d'une somme de 2 milliards de dollars par année, provenant du Fonds des générations, pour le remboursement de la dette.

— Dans ses projections à moyen terme, le gouvernement a utilisé des hypothèses conservatrices de l'évolution de la dette, afin de tenir compte notamment des risques de retournement de la conjoncture économique.

Le Fonds des générations continuera de croître au fil des ans. Son solde devrait s'établir à 59,7 milliards de dollars au 31 mars 2035.

TABLEAU 6

Projection du poids de la dette et du solde du Fonds des générations au 31 mars

(en millions de dollars et en pourcentage du PIB)

	Ratio de la dette brute au PIB	Ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB	Solde du Fonds des générations
2019	49,1 %	26,4 %	13 306
2020	47,9 %	24,9 %	14 013
2021	47,1 %	23,5 %	15 004
2022	45,9 %	22,1 %	16 269
2023	45,0 %	20,8 %	17 771
2024	44,3 %	19,4 %	19 525
2025	43,5 %	18,1 %	21 549
2026	42,6 %	16,8 %	23 855
2027	41,7 %	15,4 %	26 433
2028	40,7 %	14,1 %	29 308
2029	39,8 %	12,8 %	32 498
2030	39,0 %	11,5 %	36 030
2031	38,2 %	10,2 %	39 926
2032	37,3 %	8,9 %	44 214
2033	36,4 %	7,6 %	48 912
2034	35,5 %	6,4 %	54 059
2035	34,6 %	5,1 %	59 678

Note : Prévisions jusqu'en 2023 et projections par la suite.

□ L'importance du Fonds des générations

Sans les versements au Fonds des générations, la dette brute prévue au 31 mars 2035 serait plus élevée de 94,7 milliards de dollars¹¹. Sur une base par habitant, cela représente 10 186 \$.

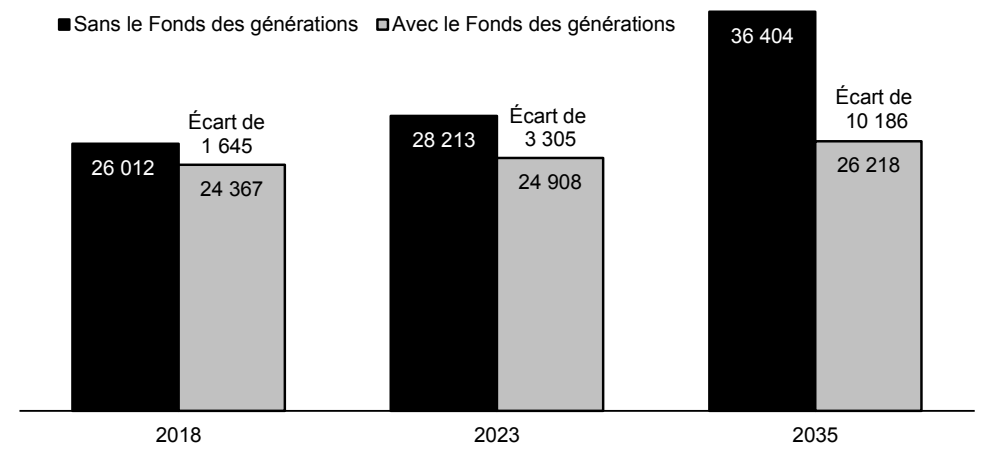
— Au 31 mars 2035, la dette brute par habitant s'établira à 26 218 \$.

— Sans le Fonds des générations, elle se serait établie à 36 404 \$ par habitant.

GRAPHIQUE 19

Dette brute au 31 mars

(en dollars par habitant)



¹¹ L'écart de 94,7 G\$ est plus élevé de 35 G\$ que le solde du Fonds des générations au 31 mars 2035 (59,7 G\$) en raison de l'utilisation du 35 G\$ du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance (1 G\$ en 2013-2014 et 34 G\$ de 2018-2019 à 2034-2035).

❑ Le Québec se rapproche graduellement de la moyenne des provinces canadiennes

Le Québec est plus endetté que la moyenne des provinces canadiennes, mais l'écart se rétrécit graduellement.

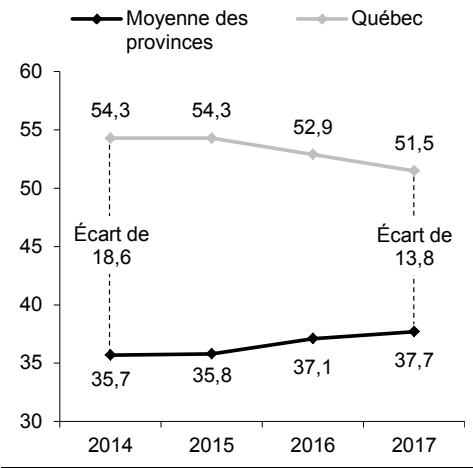
Du 31 mars 2014 au 31 mars 2017, alors que le ratio de la dette brute au PIB du Québec diminuait de 54,3 % à 51,5 %, il augmentait de 35,7 % à 37,7 % en moyenne pour l'ensemble des provinces¹². L'écart avec la moyenne des dix provinces est ainsi passé de 18,6 à 13,8 points de pourcentage en trois ans.

Il en est de même pour le poids de la dette représentant les déficits cumulés. L'écart est passé de 19,5 à 14,9 points de pourcentage entre 2014 et 2017.

GRAPHIQUE 20

Comparaison de la dette brute du Québec et de la moyenne des provinces au 31 mars

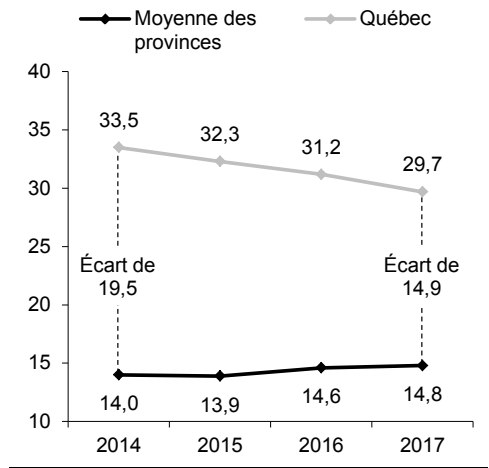
(en pourcentage du PIB et en points de pourcentage)



GRAPHIQUE 21

Comparaison de la dette représentant les déficits cumulés du Québec et de la moyenne des provinces au 31 mars

(en pourcentage du PIB et en points de pourcentage)



¹² Une moyenne pondérée est utilisée.

Le gouvernement éliminera pratiquement la « mauvaise dette » d'ici 2034-2035.

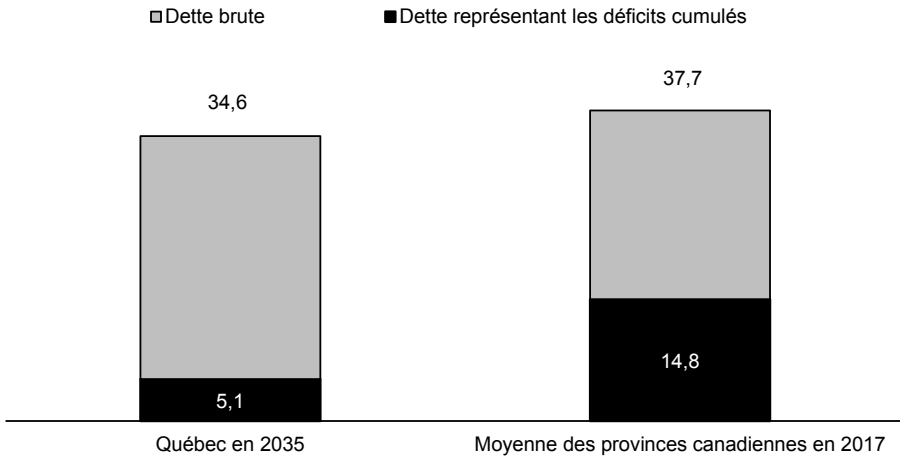
- Le poids de la dette représentant les déficits cumulés devrait atteindre 5,1 % du PIB au 31 mars 2035.
- À plus long terme, l'objectif du gouvernement devrait être d'éliminer complètement la dette représentant les déficits cumulés, soit la dette ne correspondant à aucun actif (communément appelée « dette d'épicerie »).
- L'élimination graduelle de la dette représentant les déficits cumulés s'inscrit précisément dans la quête d'une plus grande équité intergénérationnelle. Une fois cet objectif atteint, la dette brute ne correspondra alors qu'à des actifs, notamment des investissements dans les infrastructures publiques, lesquels profitent aux contribuables qui assument cette dette.

Selon la projection effectuée, la dette brute représentera près de 35 % du PIB en 2034-2035.

- Au 31 mars 2035, le poids de la dette brute devrait atteindre 34,6 % du PIB, soit un niveau inférieur à la moyenne des provinces canadiennes de 37,7 % du PIB au 31 mars 2017.

GRAPHIQUE 22

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés
(en pourcentage du PIB)



3.3 10 G\$ par année dans les infrastructures, au cours des dix prochaines années

L'objectif du gouvernement est de maintenir le stock de capital public dans l'économie à 26 % du PIB réel.

Des investissements de 10 milliards de dollars par année sont prévus au cours des dix prochaines années.

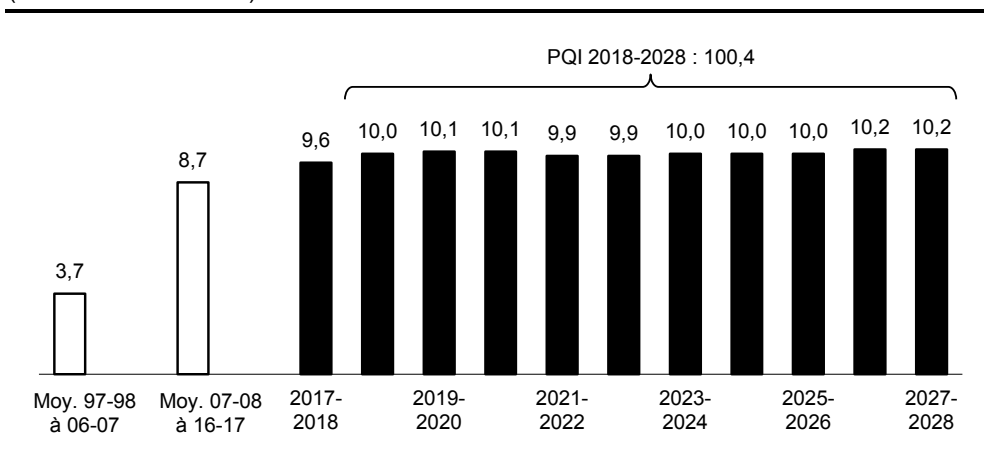
Le gouvernement annonce que les investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 s'établiront à 100,4 milliards de dollars, ce qui représente un relèvement de 9,3 milliards de dollars par rapport à ce qui était annoncé dans le PQI 2017-2027.

Avec ce rehaussement, c'est 10 milliards de dollars par année pendant dix ans qui seront investis par le gouvernement dans les infrastructures du Québec afin de répondre aux besoins en matière d'infrastructures, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, dans le réseau routier et les transports collectifs pour ainsi améliorer la qualité de vie des Québécois.

GRAPHIQUE 23

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028

(en milliards de dollars)



❑ **Maintien de l'actif de capital public – 2034-2035**

Au cours des dix prochaines années, le niveau des investissements du gouvernement du Québec se situera à environ 10 milliards de dollars par année, demeurant ainsi largement supérieur à celui d'avant 2008.

Ces investissements ont atteint 2,3 % du PIB en 2017-2018, et ce ratio devrait se maintenir au cours des prochaines années.

Les investissements du Plan québécois des infrastructures contribuent directement à l'augmentation du stock de capital public dans l'économie.

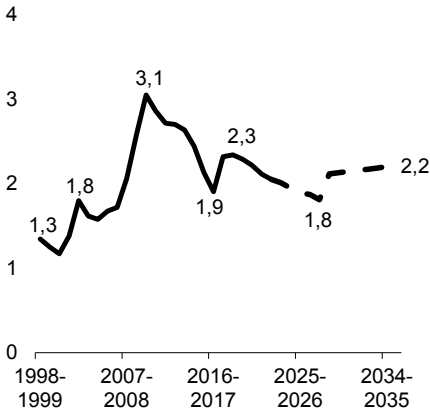
À partir de 2028-2029, le ratio de stock de capital en proportion du PIB est maintenu à 26,0 %.

— Pour maintenir ce ratio constant, le niveau d'investissements au Plan québécois des infrastructures devra s'élever à 15 milliards de dollars par année à terme.

GRAPHIQUE 24

Investissements publics annuels en immobilisations du gouvernement du Québec

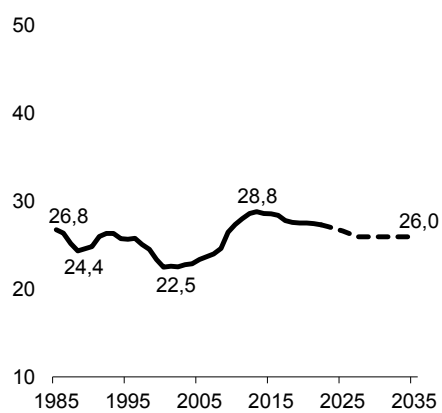
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE 25

Évolution du stock de capital public du Québec

(en pourcentage du PIB, en termes réels)



3.4 Le cadre financier : le maintien de l'équilibre budgétaire

Le cadre financier projeté sur l'horizon de 2034-2035 est d'abord fondé sur le maintien de l'équilibre budgétaire.

- Grâce à une gestion responsable des finances publiques, le Québec maintiendra l'équilibre budgétaire, avec une croissance comparable des revenus et des dépenses.

La projection des revenus repose sur certaines hypothèses afin de refléter adéquatement la croissance de chaque source de revenus.

- Elle évolue notamment en fonction de la croissance économique. En ce sens, elle s'appuie sur certaines hypothèses économiques et financières, dont la croissance des salaires et traitements, de la consommation des ménages, l'inflation et l'excédent net des sociétés.
- Finalement, elle prend en compte les effets du vieillissement démographique sur les revenus du gouvernement et considère les modalités propres à chaque source de revenus, les règles fiscales en vigueur et celles annoncées dans le présent Plan économique du Québec.

De façon générale, la croissance des dépenses de missions qui est projetée s'explique par :

- la variation des clientèles bénéficiant des services, qui est influencée par la démographie;
- la variation des prix dans la prestation des services publics, attribuable notamment à la hausse du prix des biens et aux hausses salariales;
- la bonification et l'amélioration de services publics résultant de la réduction du service de la dette.

Le service de la dette évolue en fonction de la taille de la dette et des taux d'intérêt sur les marchés financiers.

Au terme de la projection, de 2031-2032 à 2034-2035 :

- les revenus consolidés annuels moyens seront de 175,7 milliards de dollars, avec une croissance annuelle moyenne de 3,3 %;
- les dépenses consolidées annuelles moyennes seront de 168,7 milliards de dollars, avec une croissance annuelle moyenne de 3,1 %;
- le versement annuel moyen des revenus dédiés au Fonds des générations sera de 6,9 milliards de dollars.

TABLEAU 7

Projection des principales composantes du cadre financier

(en milliards de dollars)

	2012-2018	Perspectives			
		2019-2023	2024-2027	2028-2031	2032-2035
Revenus consolidés	96,2	116,8	134,6	153,9	175,7
<i>Variation (en %)⁽¹⁾</i>	3,8	2,9	3,4	3,4	3,3
Dépenses de missions	-85,6	-104,8	-119,9	-136,4	-155,5
Service de la dette	-9,8	-9,5	-10,6	-12,1	-13,3
Dépenses consolidées	-95,5	-114,3	-130,4	-148,6	-168,7
<i>Variation (en %)⁽¹⁾</i>	2,9	2,9	3,3	3,3	3,1
Provision pour éventualités	—	-0,1	—	—	—
SURPLUS	0,8	2,4	4,2	5,4	6,9
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	-1,4	-3,0	-4,2	-5,4	-6,9
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	0,6	—	—	—
Modifications comptables et autres	0,3	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-0,3	—	—	—	—

Note : Les données sont des moyennes pour la période indiquée.

Les données sont en années financières. Pour des raisons de présentation, seules les dernières années des années financières sont inscrites. Par exemple, 2019-2023 représente la période de 2018-2019 à 2022-2023.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Taux de croissance annuel moyen.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

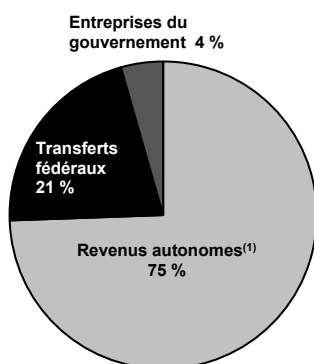
Les revenus du gouvernement sont constitués des revenus autonomes, dont ceux provenant des entreprises du gouvernement, et des revenus des transferts fédéraux.

— La part des revenus provenant des entreprises du gouvernement croîtra de 4 % à 5 % sur l'horizon de 2017-2018 à 2034-2035, tandis que celle des transferts fédéraux diminuera de 21 % à 20 % sur la même période.

— La part de revenus autonomes demeure stable et représente 75 % des revenus totaux.

GRAPHIQUE 26

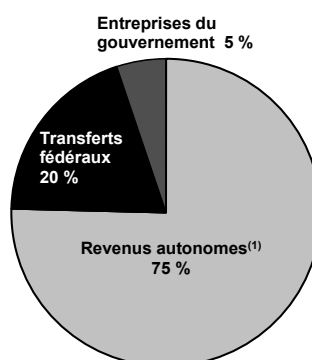
Répartition des revenus en 2017-2018 (en pourcentage)



(1) Les revenus autonomes excluent ceux des entreprises du gouvernement.

GRAPHIQUE 27

Répartition des revenus en 2034-2035 (en pourcentage)



(1) Les revenus autonomes excluent ceux des entreprises du gouvernement.

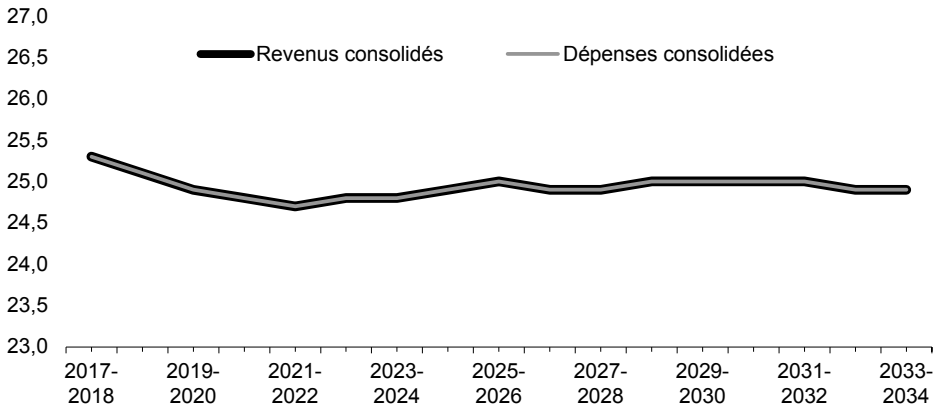
Par rapport au PIB, les revenus et les dépenses consolidés resteront constants.

L'équilibre budgétaire sera maintenu tout au long de l'horizon de projection. Globalement, la croissance des dépenses sera maintenue à un rythme compatible avec celle des revenus, excluant ceux dédiés au Fonds des générations.

— Le poids des revenus et des dépenses consolidés dans l'économie demeurera constant à environ 25 % du PIB.

GRAPHIQUE 28

Évolution de la part des revenus⁽¹⁾ et dépenses consolidés dans l'économie
(en pourcentage du PIB)



(1) Les revenus prennent en compte l'utilisation de la réserve de stabilisation et excluent ceux dédiés au Fonds des générations ainsi que la provision pour éventualités.

❑ Une plus grande part des dépenses consacrée aux services publics

Même si le service de la dette augmentera en raison notamment de la hausse prévue des taux d'intérêt et des investissements en immobilisations, il accaparrera d'ici 2034-2035 une moins grande part des dépenses de l'État.

La part du service de la dette dans les dépenses totales diminuera de 8,9 % en 2017-2018 à 7,8 % en 2034-2035.

Sur le même horizon, la part des dépenses de missions dans les dépenses totales augmentera, quant à elle, de 91,1 % à 92,2 % en 2034-2035.

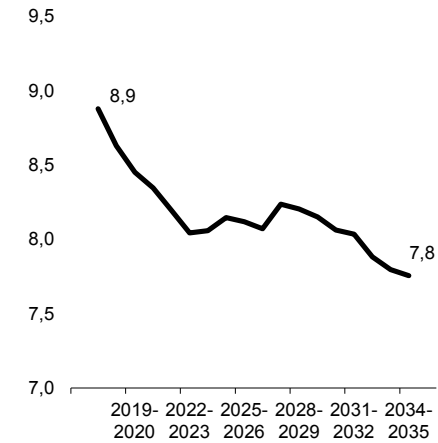
Le remboursement régulier de la dette, grâce au Fonds des générations, contribuera à réduire la part du service de la dette dans les dépenses totales.

— Ce remboursement permettra de réaliser des économies en intérêts sur la dette de 12,5 milliards de dollars d'ici 2035.

— Ces économies permettront d'investir davantage dans les services publics.

GRAPHIQUE 29

Part du service de la dette dans les dépenses consolidées (en pourcentage)



GRAPHIQUE 30

Part des dépenses de missions dans les dépenses consolidées (en pourcentage)

